

FONDS INALIENABLES FFG GENÈVE 1925 ET 1978

AIDE-MEMOIRE POUR L'ATTRIBUTION DES SUBSIDES

(Fonds FFG GE 1925)

Demandes simplifiées, avec justificatifs des factures et des paiements pour les FFG, FRG, Gymnaestrada, Golden Age Gym Festival - Envoi des justificatifs jusqu'au 15 octobre.

- Participation aux finances d'inscriptions et cartes de fête pour les Fêtes Fédérales et Romandes de gymnastique,
- Gymnaestrada, Golden Age Festival ou futures, participation selon les disponibilités. Pour ces manifestations/démonstrations, établir une liste nominative des participant(e)s et les noms des Sociétés.
- La participation fixée par la Commission de répartition est attribuée sur la base du nombre de gymnastes travaillants et un nombre restreint pour l'encadrement (selon liste des résultats).
- Engagement (déplacements & indemnités) pour les entraîneurs ou spécialistes Suisses (non-Membres de la Société) ou Étrangers, pour dispenser des matières spécifiques lors des Cours de formation dans le cadre des Sociétés ou de l'AGG.
- Pour les Stages, un montant maximum de Chf. 5'000,-- par saison gymnique (1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, toutes demandes confondues, mais au maximum Chf. 1'500,-- par DT-AGG ou Société)
- Location de salles ou terrains de sport et de matériel spécial, non utilisés habituellement par l'organisateur. Maximum 1'000,-- par société.

(Fonds FFG GE 1978)

Frais pris en considération pour l'attribution des subsides :

a) Demandes sur formulaire ad hoc, avec justificatifs – Délai d'envoi le 15 octobre.

- Les finances d'inscriptions des sociétés, équipes et gymnastes aux Championnats régionaux, Fêtes cantonales et Concours de sociétés, (organisateur non Genevois), qui appliquent les barèmes de la FSG avec juges brevetés.
- Les finances d'inscriptions des sociétés, équipes et gymnastes individuels qui participent aux Qualifications (deux), Demi-finales et Finales de Championnats suisses ou romands, Journées suisses de Tests (dès la catégorie P1 ou équivalent selon disciplines).
- Les cartes de fêtes des gymnastes travaillants (selon les listes des résultats), des moniteurs, des juges (autres accompagnateurs exclus, tels que masseurs, physiothérapeutes, parents, chauffeurs, etc.). **Joindre impérativement les listes des résultats en surlignant les noms des gymnastes concernés.**
- La finance d'inscription lors des cours et stages de formation (FSG, J+S, FIG) pour moniteurs, entraîneurs et juges, compris le matériel didactique lié aux cours, à l'exclusion de cours de formation ou CP cantonaux organisés par l'AGG. Pour les cours organisés par l'Office cantonal de la culture et du sport – (DCS) Genève, il faut indiquer les dates des cours et non les dates des factures.
- Les Championnats cantonaux qui servent également à des qualifications pour des Compétitions nationales.
- Lors d'inscriptions en ligne via internet, imprimer la liste des participants avant de cliquer sur "ENVOYER".

b) Frais n'entrant pas en considération pour l'attribution des subsides

- ⇒ Finance de garantie pour toutes les manifestations,
- ⇒ Finances d'inscriptions pour les Fêtes cantonales, Journées cantonales, Championnats cantonaux, meetings divers, etc., **organisés par l'AGG ou l'une de ses sociétés ou associations spécialisées.**
- ⇒ Finances d'inscriptions pour des gymnastes ou entraîneurs absents à la compétition.
- ⇒ Frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture.
- ⇒ Frais de déplacement (à l'exception des camps et stages d'entraînements (voir lettre b, § 5)
- ⇒ Frais de matériel d'éclairage, musical ou vidéo pour un concours ou démonstrations gymniques
- ⇒ Frais d'excursions ou loisirs
- ⇒ Indemnités journalières aux moniteurs, aux entraîneurs lors des cours et stages de formation

TOUS LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE TRANSMIS PAR COURRIELS JUSQU'AU 15 OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE à Mme. France BAUSSIÈRE : france.baussiere@agg.ch